Date de la Convocation :	04 mars 2025
Membres en exercice :	11
Membres présents :	09
Procurations :	01
Votants :	10

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente minutes, légalement convoqué en date du quatre mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames ; Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON-LANOISELÉE, Nadège POILVILAIN.

Messieurs ; David BOIVIN, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absent(e)s représenté(e)s : Monsieur Michel ABRAHAM a donné pouvoir à Monsieur Lucet GIVRAN.

Absente : Madame Sandra CADIEU.

Quorum atteint.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire.

Secrétaire de séance : Madame Émilie PICHON-LANOISELÉE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée le 14/03/2025

Numéro	Objet	Décision
2025-03-01	Subventions aux associations	Approuvée
2025-03-02	Cimetière – Révision des tarifs	Approuvée
2025-03-03	Seconde remise gracieuse aux occupants du logement situé 18 rue Gabriel Guyon	Approuvée

Subventions aux associations – Délibération 2025-03-01

Chaque année, au mois de mars, la commune de Thoiré sur Dinan vote l'attribution des subventions aux diverses associations et aux écoles dans le cadre de voyage scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2025,

Considérant le soutien qu'accorde la commune aux associations et aux écoles dans le cadre de leurs activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer**, pour l'année 2025, les subventions aux associations suivantes et selon la répartition suivante :

Organismes	Montant accordé	Organismes	Montant accordé
Amicale des Sapeurs-Pompiers Thoiré Flée	200	La truite Dinantaise	100
Amicale du grand cerf	100	A.F.N / FNACA	100
Billard club de Thoiré	100	Le souvenir français	100
Comité des fêtes – Thoiré s'anim'	800	L'outil en main	50
Génération mouvement Thoiré	100	Don du sang	50
Société communale de chasse	100		
TOTAL	**1800**		

Participations nominatives aux voyages scolaires 2025 :

Le Conseil Municipal valide la participation à 50€/enfant pour toutes les personnes qui en feraient la demande (écoles, collèges, lycées, parents).

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

Cimetière – Révision des tarifs – délibération 2025-03-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, et L.2223-13,

Vu la délibération 2015-066 du Conseil Municipal réuni le 8 décembre 2015 relative à la révision des concessions et des cases columbarium,

Vu la délibération 2018-004 du Conseil Municipal réuni le 9 janvier 2018 relative à la création du tarif des cavurnes,

Vu la délibération 2020-003 du Conseil Municipal réuni le 11 février 2020 relative à la création du prix de vente de la plaque au jardin du souvenir,

Vu le rapport présenté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **D'adopter** les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous

Types de concession	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
30 ans (inhumation)	80€	150€
50 ans (inhumation)	100€	200€
Case columbarium 30 ans	540€	540€
Cavurne 30 ans	500€	500€
Plaque jardin du souvenir	130€	130€

- **D'instaurer** ces tarifs à compter du 1er avril 2025.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

Seconde remise gracieuse aux occupants du logement situé 18 rue Gabriel Guyon, en contrepartie des travaux réalisés – délibération 2025-03-03

Monsieur le maire rappelle que l'occupante du logement situé 18 rue Gabriel Guyon a entrepris d'importants travaux de remise en état du bien et propose que la commune prenne en charge financièrement le second remplissage de la citerne de gaz en reconnaissance du travail fourni pour la remise en état du logement.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en reconnaissance de l'investissement personnel et des efforts fournis par l'occupante du logement,

Après en avoir délibéré ;

- **Accepte** la proposition de monsieur le maire.
- **Précise** que le prochain remplissage de la citerne sera à la charge de la commune et ne sera pas refacturé à l'occupante du logement.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno BOULAY

MAIRIE de THOIRÉ-SUR-DINAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72500

Secrétaire de séance,
Émilie PICHON-LANOISELÉE